

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 Mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Marc SAINTOT, Maire.

Date de la convocation : 17 Mars 2025

Etaient présents : Les membres du conseil municipal étaient présents, à l'exception de Mr Francis HELAINE.

Ordre du jour :

- Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2024
- Vote de l'affectation du Résultat d'exploitation
- Vote de la Fiscalité Locale
- Vote du Budget Primitif 2025 de la Commune
- Echanges avec le Département sur la Sécurité routière
- CCHS : prise de compétence eau, modification de statuts
- Assurances statutaires
- Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance et commence par adresser ses remerciements à l'équipe municipale qui a contribué à l'organisation de l'arbre de Noël ; petit bémol le spectacle qui n'a pas été à la hauteur.

La cérémonie des vœux s'est également très bien déroulée et attire toujours autant de monde.

Concernant le bulletin municipal distribué en début d'année il n'y a pas de retour particulier si ce n'est un oubli, la sortie au Sénat. Mr Le Maire remercie Mr Longo qui s'implique fortement avec lui dans la rédaction et rappelle qu'il s'agit d'un très gros travail.

Il y a quelques semaines la commune a participé à l'opération Hauts de France propres, le ramassage effectué diminue d'année en année et on ne peut que s'en féliciter.

Monsieur le Maire demande l'ajout de 2 points à l'ordre du jour, à savoir :

- L'avis du conseil concernant le classement national de l'église à la demande de la conservatrice nationale,
 - L'avis du conseil municipal concernant le projet d'implantation d'une crèche dans le village.
- Le conseil valide l'ajout de ces 2 points.

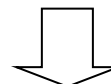
1/ Vote du CFU 2024

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que suite à un problème informatique au niveau de la Trésorerie le CFU définitif n'a pas pu être généré.

Aussi, son vote sera réalisé lors d'une séance ultérieure.

Toutefois, Mr MATHIEU, comptable de la commune, a attesté des résultats de clôture afin que le conseil puisse voter le report ainsi que le budget 2025.

Solde au 31/12/2024



	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Restes à réaliser	Résultat clôture hors restes à réaliser
INVESTISSEMENT	10 116,69 €	0,00 €	-107 347,47 €	0,00 €	-97 230,78 €
FONCTIONNEMENT	153 041,44 €	0,00 €	290,56 €	0,00 €	153 332,00 €
TOTAL	163 158,13 €	0,00 €	-107 056,91 €	0,00 €	56 101,22 €

Monsieur le Maire explique le détail de ce résultat et les autofinancements des dépenses d'investissements notamment la part de la subvention de la région qui ne nous a pas été reversée dans sa globalité, mais aussi l'installation des feux récompense avec un reste à charge de 8 200 euros, le reste à charge des travaux de restauration de l'église, la cavité qui s'est creusée sur la Place pour un montant de 5 000 euros en Mai 2024, le ballon d'eau chaude du logement communal qui a dû être remplacé, les barrières de sécurité et feu récompense qui ont été sinistrés pour environ 20 000 euros (nous avons été remboursé mais il a fallu avancer), sans oublier les intérêts des prêts relais subvention et FCTVA souscrits pour l'église.

Monsieur le Maire a présenté en détail les comptes de l'année 2024, ainsi le vote du CFU sera une formalité prochainement.

Il a également rappelé les principaux travaux menés depuis le début du mandat : l'église quasi restaurée qui était vouée à un délabrement certain, les travaux de la D1029, du monument, du calvaire, la création du belvédère, le passage de la totalité de l'éclairage public aux LED, la mise en place la vidéoprotection, les travaux d'interconnexion d'eau en résolvant un problème de santé publique majeur, l'achat et la réhabilitation du terrain jouxtant la salle des fêtes, l'équipement de nos employés par des matériels performants (camion, tracteur tondeuse), pour les plus gros investissements, subventionnés bien souvent au maximum possible. Le bien vivre à Brie n'est pas oublié avec les nombreuses actions de Olga et son équipe, les rencontres des aînés assurées par Patrick et son épouse, et la présence du tiers lieu numérique hors les murs.

2/ Vote de l'affectation du Résultat d'exploitation

Au 31 décembre 2024, la commune présente un excédent de 56 101,22 euros ; avec un déficit d'investissement de 97 230,78 euros et un excédent de fonctionnement de 153 332,00 euros.

Après délibérations, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de voter le report du résultat d'exploitation sur l'année 2025.

3/ Vote de la Fiscalité Locale

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que pour cette année nous pouvons reconduire les taux de 2024 à savoir :

- taxe d'habitation : 15,51 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 32,38 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 22,94 %.

En effet, pour 2025 la commune ne prévoit pas de gros investissements et les dotations vont être similaires à celle perçues l'année dernière.

Par contre, il est évoqué que dans les prochaines années il serait opportun d'aligner les taux par rapport aux autres communes. En effet, la commune n'exploite pas son potentiel fiscal et il faut faire face à l'inflation, à l'augmentation du point d'indice des agents, ainsi que les cotisation retraites ou encore le coût de l'énergie...

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit : taxe d'habitation : 15,51 %, taxe foncière sur les propriétés bâties : 32,38 %, taxe foncière sur les propriétés non bâties : 22,94 %

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

4/ Vote du Budget Primitif 2025 de la Commune

Sont inscrites au budget 2025 les dépenses suivantes : le solde des travaux de la D88, les honoraires de Mr SAUVE pour le permis de construire de la dernière phase des travaux de l'église, une partie de la mission du cabinet d'études pour le parc de la salle des fêtes, le remboursement de prêts relais ainsi que des emprunts à long terme en cours en capital et intérêts, des provisions pour dépenses de voirie imprévues, les subventions versées aux associations. En ce qui concerne la longue Paume, Mr Jean regrette que l'association ne se soit pas plus investie dans la commune. Monsieur le Maire rappelle que pour que la subvention leur soit attribuée, l'association devra en faire la demande et faire parvenir en Mairie l'état de ces comptes. Il rejoint Mr Jean sur l'absence de synergie dans la commune et propose de mettre en suspens la dotation tant que les points demandés ci-après ne seront pas répondus.

Concernant l'église, la Sicae et Mr BRUNO vont intervenir pour un effacement de réseau électrique en façade. La dépense s'élève à 1500 euros.

Monsieur le Maire en profite pour informer l'assemblée de la formalisation du Mécénat de la Sicae concernant la mise lumière de l'édifice : cela représente un don de 7900 euros. La Sicae, sa direction, ses administrateurs et Mr Thomas sont très sincèrement remerciés.

Au niveau des recettes d'investissement le solde de l'emprunt de 160 000 € sera débloqué pour un montant de 57 000 euros.

Après délibérations, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de voter le budget primitif 2025.

- Terrain salle des fêtes :

Monsieur le Maire fait un point sur les demandes de subvention qui ont été accordées pour ce projet. Le Conseil Départemental a donné 3 accords de subventions concernant l'aménagement du parc paysager et d'une aire sportive ainsi que pour l'assainissement de la salle des fêtes à hauteur d'un montant total de 73 278 €. Monsieur Le Maire remercie vivement nos conseillers départementaux surtout en cette période d'incertitude où il n'était pas acquis d'obtenir quelque chose.

Toujours pour le parc, Mr Le Maire propose au conseil de solliciter la Région dans le cadre du fonds d'aide aux projets locaux des communes rurales 2025 à hauteur du maximum octroyable de 13% soit 20 000 €.

Après délibérations, les membres de l'assemblée, à l'unanimité des membres présents, décident d'approuver le plan de financement et de solliciter la Région.

Il est également donné pouvoir à Mr le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

- Eglise :

Concernant l'église, les travaux se poursuivront en 2026 mais les démarches pour les dernières demandes de subventions s'effectueront cette année dans un objectif de reste à charge 0 pour la commune. Sur les 1^{er} phases il est rappelé que la commune a perçu plus de 85% de subventions. Le permis de construire pour cette dernière phase sera élaboré en 2025.

5/ Echanges avec le Département sur la Sécurité routière

Avec les travaux du canal grand gabarit, le territoire est en phase de remembrement. C'est Antoine DAUDRE qui s'occupe du dossier de la commune. Une entreprise, dans le cadre d'un projet d'extension, demande s'il est possible de mettre une voie de circulation du chemin d'Athies vers la D1029. Le conseil départemental n'y voit pas d'inconvénient. Cette question devra être soulevée dans le cadre du remembrement mais aussi dans celui du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Il est

d'ailleurs précisé que l'enquête publique du PLUi devrait intervenir en septembre prochain. L'entreprise devra soumettre en Mairie un dossier complet et étayé avant Juin.

Par ailleurs, les travaux d'écluses réalisés sur la D88 ne donnent pas entière satisfaction. En effet, la sensation de vitesse est toujours présente. Un comptage va être réalisé (vitesse et poids lourds). Il conviendra de voir par la suite quels dispositifs supplémentaires pourraient être implantés.

Le Conseil Départemental nous a fait part d'un manque de budget pour réparer la D88.

Monsieur le Maire demande au Conseil son approbation pour envoyer un courrier au Conseil Départemental demandant la réalisation de ces travaux le plus rapidement possible, comme promis depuis 1 an.

6/ Modification des statuts de la CCHS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les nouvelles compétences de la CCHS, eau et écoles de musique intercommunales. Un changement de statuts est soumis aux communes. Le Conseil adopte ce changement à l'unanimité

7/ Contrat d'assurances statutaires

Le Maire expose que le Centre de Gestion offre à ses collectivités et établissements publics affiliés l'opportunité de pouvoir souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à leur charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents en matière de protection sociale en mutualisant les risques. Accord à l'unanimité pour participer à l'appel d'offres qui permettra de négocier un contrat d'assurances statutaires auprès d'une entreprise d'assurances.

8/ Avis sur projet de classement national de l'église

Mr le Maire rappelle que le 18 Avril 2024, la commission Régionale du Patrimoine s'est prononcée d'autorité en faveur de l'inscription au titre des Monuments historiques de l'église Saint Géry de Brie. Cette même commission a aussi émis un vœu de classement national, degré de protection supérieur, qui correspond à une reconnaissance patrimoniale à l'échelle nationale.

Mme Françoise Laty, Conservateur Régional des Monument Historiques, est revenue vers Mr Le Maire, rappelant le contexte du patrimoine communal religieux dans la ruralité, chantier prioritaire de la ministre de la culture et du ministère.

Pour se faire, une rencontre en visioconférence a été organisée Lundi 17 Mars où l'ensemble du Conseil était invité et à laquelle ont participé Mr Le Maire, Mme Gaudrefroy, Mme Idé et Mr Jean. Les échanges furent très instructifs et participatifs. Ceux-ci ont démontré une nouvelle fois le caractère exceptionnel que revêt notre église et la volonté de l'état d'apporter son aide au projet.

L'accord du Conseil Municipal est demandé et est obligatoire afin d'avancer dans cette démarche qui permettra de donner une réelle visibilité au village, une cohérence architecturale mais également des moyens financiers et techniques indispensable à la préservation de ce patrimoine exceptionnel tant pour sa restauration que son entretien.

Mr JEAN prend la parole, il n'a pas été convaincu par l'échange avec Mme LATY. Pour lui la commune va se voir appliquer beaucoup de contraintes du fait du périmètre de protection et aucune certitudes quant au financement ou au maintien de Mr SAUVE sur le dossier n'ont été formulées. Mr JEAN fait également état de l'éviction du projet de statue en haut de la porte.

Concernant le périmètre de sécurité, une loi du Sénat a été votée permettant aux élus de demander des dérogations.

Mr le Maire répond que pour lui il faut voir plus loin et penser tant protection/entretien du patrimoine que tourisme (3 gîtes déclarés sur la commune tout de même), penser également au rayonnement de la commune et à l'intérêt communautaire, avec le grand canal qui arrive. Il rappelle le projet culturel et cultuel ainsi que les projets de pistes cyclables qui relieront le port de plaisance de St Christ/Brie/la véloroute/Péronne avec l'église en attrait touristique. En ce qui concerne, Mr SAUVE, il y aura un appel d'offres, tout comme pour les autres phases, charge à lui d'y répondre. Le fait de se

montrer favorable permet aussi d'instaurer un dialogue et notamment de faire part de notre volonté sur certains points qui nous auront été imposés. En ce qui concerne les contraintes, celles-ci sont déjà en place depuis Novembre. Enfin il est rappelé que le volume de subventions obtenu à ce jour n'est pas le fruit du hasard (640 000 € en comptant la dernière phase à venir, plus de 80%). La Drac a toujours été consultée en parallèle par nos financeurs et cela traduit bien d'une volonté de nous accompagner.

Après échanges, le conseil municipal émet un avis favorable à cette demande (avec 6 pour Mrs SAINTOT, DAUDRE, LEGAY et Mmes RUTAR, GAUDEFRY et IDE, et 3 contre, Mr JEAN, Mme CANNAERT et Mr NAILLON), en formulant les remarques et souhaits suivants :

- Réétudier, en concertation avec Mr Le Maire et l'Architecte des Bâtiments de France en charge du secteur, le périmètre de protection acté précédemment par l'inscription,
- Avoir l'assurance de pouvoir toujours être épaulé par Mr Sauvé, architecte du patrimoine, ayant rendu possible les avancées effectuées (doute ôté Mr Sauvé ayant les capacités requises)
- Ne pas compromettre les bases du dossier en cours concernant la 4^{ème} phase des travaux extérieurs
- Être considéré comme prioritaire dans les demandes d'appuis financiers qui seront effectués
- Ne pas s'opposer aux événements culturels ponctuels qui seront organisés dans l'édifice.
-

9/ Avis sur le projet d'implantation d'une crèche dans le village

Le Conseil Municipal doit émettre un avis sur l'implantation d'une crèche sur son territoire.

Pour des raisons de confidentialité le projet ne sera pas résumé dans ce CR.

Mr Le Maire rappelle le manque cruel d'assistantes maternelles, de structures dédiées à la petite enfance. Les garanties administratives et financière nécessaires à la réalisation de cette structure sont réunies. Ce projet est une superbe opportunité tant pour le village que l'arrondissement de Péronne voire au-delà.

Après délibérations, le Conseil se positionne, à l'unanimité des membres présents, très favorablement pour ce projet.

10/ Questions diverses

- Manifestations 2025 commune et comité des fêtes : Chasse aux œufs le 14/04, Réderie le 01/05, Fête du village les 03 et 04/05, Commémoration le 08/05, Voyage à Amsterdam le 08/06, Fête de la musique le 21/06, Fête nationale 13 et 14/07, Réderie semi-nocturne le 09/08, Karaoké le 13/09, Week-end du patrimoine les 19 et 20/09, Thé dansant le 05/10, Repas des aînés le 12/10, Marche octobre rose le 26/10, Commémoration le 11/11, Beaujolais nouveau le 20/11, Marché de Noël le 06/12, Arbre de Noël le 14/12 et Réveillon de la Saint-Sylvestre le 31/12.
- Journée européenne des métiers d'arts le 05 avril prochain par le PETR, Mr SAUVE assurera la visite guidée de l'église et l'historique des travaux.
- Bien sans maître : Concernant l'immeuble situé rue d'Enfer, la procédure est envisageable.

Une habitante du village a interrogé Mr le Maire à ce sujet. Aucun projet n'est encore défini pour ce bien si ce n'est de l'intégrer au patrimoine de la commune. Aucune cession n'est prévue.

Autre interrogation, l'installation d'une borne de recharge électrique. Cela n'est pas prévu, il faut savoir que cela représente un coût de 20 000 euros. De telles implantations sont répertoriées dans un plan de maillage départemental et Brie n'en fait pas partie pour le moment.

- Concernant le château d'eau, la procédure est toujours en cours sur les défauts d'étanchéité relevés. L'expertise a mis en évidence que le dôme n'est pas étanche et que la résine n'a pas été appliquée dans de bonnes conditions. L'assignation va être faite et un devis pour la remise en état va être établi. Mr Le Maire remercie le SIEP pour son efficacité dans la gestion de cet incident.

- Un dépôt de gravas derrière le Gastillon est signalé. David ira voir.

- Un chien catégorisé non déclaré en Mairie a été repéré dans la commune. Un 1^{er} courrier a été déposé demandant la régularisation en Mairie, étant resté sans réponse une mise en demeure a été expédiée en recommandé. S'il n'y a toujours pas de retour, les gendarmes seront avertis.

- Suite à la tempête en fin d'année, une chute d'arbres Chaussée Brunehaut avait entraîné de gros dégâts sur l'éclairage public, la fibre optique et la vidéoprotection. Grâce à diverses interventions tout est rentré dans l'ordre. Merci à Cityprotect, la Sicae et Somme Numérique qui ont pris les réparations à leurs charges. Néanmoins les propriétaires ont été avisés de leurs obligations d'élagage.

-

La séance est levée à 20h50.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Marc SAINTOT

